

Nos Réf : MB/CL

Objet : Conseil d'agglomération

Vitré, le 11/09/2026

Mesdames, Messieurs les élus,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du Conseil d'agglomération organisée le :

jeudi 17 septembre 2026 à 20 h00
Parc des Expositions - Chemin du Feil - Vitré

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour :

- les projets de délibérations et annexes,
- le procès verbal de la séance du 25/06/2026.

Conformément à l'article L827-12 du code de la fonction publique : « Dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. »

En application de ces dispositions, une note d'information sur la protection sociale complémentaire, est annexée à l'ordre du jour. Elle servira de support au débat qui se tiendra pendant la séance du conseil d'agglomération.

Je vous laisse le soin d'examiner ces documents avant la réunion.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire Mesdames, Messieurs les élus, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président de Vitré Communauté

Teddy REGNIER



Coupon à retourner au service Assemblées (service.assemblees@vitrecommunaute.org)

POUVOIR

(pour les communes ayant au moins 2 conseillers communautaires)

M, conseiller communautaire de la commune de, ne pouvant participer à l'assemblée communautaire du jeudi 17 septembre 2026, donne pouvoir à M, conseiller communautaire de la commune depour voter en son nom pour l'ensemble des délibérations abordées lors de cette séance.

A le

SUPPLEANCE

(pour les communes ayant 1 conseiller communautaire)

M, conseiller communautaire titulaire de la commune de, informe le Président qu'il ne pourra participer à l'assemblée communautaire du jeudi 17 septembre 2026, et sera remplacé par M, conseiller communautaire suppléant de sa commune pour voter l'ensemble des délibérations abordées lors de cette séance.

A le